

Les nobles en Nouvelle-France

Lorraine Gadoury

Number 34, Summer 1993

Sur la trace des ancêtres

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/8406ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (print)

1923-0923 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Gadoury, L. (1993). Les nobles en Nouvelle-France. *Cap-aux-Diamants*, (34), 28–31.



Les nobles en Nouvelle-France

Les familles nobles se distinguent du reste de la population canadienne, notamment par leurs attitudes à l'égard du mariage, de la famille et de la mort. Ainsi, il apparaît qu'une partie d'entre elles réduisent volontairement leur descendance. Cette pratique contribue au déclin des effectifs du groupe bien avant la Conquête.

par Lorraine Gadoury

LA NOBLESSE SOULÈVE TOUJOURS LES PASSIONS, même si le rôle et le prestige de ce groupe a bien changé depuis l'époque de la Nouvelle-France. Avant 1760, en effet, les nobles occupaient une place de choix dans la société coloniale, où ils étaient favorisés par l'administration, surtout à cause de leur rôle militaire. Ce prestige, ainsi que la conscience de faire partie d'un groupe privilégié, s'exprimait entre autres par le comportement démographique des individus nobles, qui était très différent de celui des autres Canadiens et Canadiennes. Après la Conquête anglaise, plusieurs nobles quittèrent la colonie, et ceux qui sont restés ont eu peine à maintenir leur place au sommet de la société. Aujourd'hui,

Pierre de Rigaud de Vaudreuil de Cavagnal, marquis de Vaudreuil (1698-1778). (Archives nationales du Canada, C-3708).

les descendants des nobles de la Nouvelle-France ne conservent plus qu'un reste de magnificence attaché à leur nom.

Une définition juridique difficile

À première vue, définir la noblesse peut paraître simple, puisque la justification même de ce groupe est juridique et que, en théorie, des titres viennent confirmer le statut de noble de chacune des familles. En pratique, pourtant, repérer les nobles sur un territoire donné n'est pas une tâche facile. Il est vrai que certains Canadiens furent anoblis par le roi de France, et que certains nobles venus s'établir en Nouvelle-France firent enregistrer les titres justifiant leur noblesse au Conseil souverain de la colonie. La consultation de dictionnaires de noblesse, qui regroupent en principe tous les nobles du royaume, permet aussi de retracer certains noms connus dans la colonie. Cependant, ces dictionnaires sont contestés et restent flous en ce qui a trait aux individus ainsi retrouvés. De plus, un grand nombre de familles échappent à ce classement à base juridique.

En France aussi, la voie juridique fut insuffisante lorsque le roi voulut constituer des listes de nobles. Certains individus possédaient des preuves tangibles de leur noblesse parce qu'elle était récente, émanant de lettres d'anoblissement ou de l'exercice, pendant le temps prescrit, de charges anoblissantes; pour d'autres, la noblesse était immémoriale, et personne ne songeait à contester sa validité. Cependant, pour la majorité des familles, aucun titre ne venait «officialiser» la noblesse. Soit que celui-ci s'était perdu, ou encore que la noblesse avait été acquise graduellement, pendant plusieurs générations, sans qu'aucun titre ne soit jamais à l'origine du changement de situation.

Un critère: «vivre noblement»

Le critère qui fut alors utilisé par les enquêteurs français fut de vérifier si les membres de la famille avaient «vécu noblement» depuis au moins cent ans. Ils disposaient de deux moyens. Le premier consistait à vérifier les qualifications données aux individus dans les actes où ils étaient cités. «Écuyer» et, à un degré supérieur, «chevalier», sont marques exclusives de la noblesse, et l'on s'attend à ce que le nom d'un noble soit toujours suivi de l'une de ces qualités. L'autre critère était celui de la fonction occupée par les individus. On ne demandait pas explicitement aux nobles d'exercer telle ou telle charge, mais on reconnaissait quand même implicitement qu'ils devaient servir le roi tout particulièrement et, surtout, que l'exercice de travaux manuels faisait perdre la noblesse.

Dans la colonie, il est certain que la limite de cent ans ne peut se justifier, puisque les habitants s'y sont installés depuis peu; cependant, il est possible de vérifier que les deux critères utilisés en France pour reconnaître comme nobles les familles sans titres étaient valides également au Canada. Tout d'abord, l'importance de la qualification d'«écuyer» est reconnue dans les lettres de noblesse, alors que le roi, après avoir vanté les mérites du candidat, l'anoblit avec sa postérité. La formule consacrée précise: «et du titre de gentilhomme décoré et décorons, voulons et nous plaist qu'en tous lieux et endroits tant en jugement que dehors yls soient tenus et reputez nobles et gentilshommes et comme tels prendre la qualité d'Escuyers».

Le critère de la fonction est reconnu lui aussi dans les lettres de noblesse de Robert Giffard, par exemple, accordées à cause de ses mérites, mais aussi dans l'espoir qu'il «suivra les actions des personnes nobles et que luy et les siens nous rendront les services que ceux de cette qualité nous doivent». Dans toutes les lettres de noblesse, on mentionne de plus que cette qualité est accordée tant que l'individu choisi et ses successeurs ne dérogeront pas.

Une tentative de définition de la noblesse de Nouvelle-France

Pour être considéré comme noble en Nouvelle-France, il faut donc remplir trois conditions: être qualifié d'«écuyer» dans les actes, ce qui démontre qu'un individu est perçu et accepté en tant que noble par son milieu; vivre noblement, c'est-à-dire ne pas déroger en exerçant un travail manuel, et servir le roi; dans une majorité des cas, les nobles servent en combattant, mais d'autres formes de service sont considérées, comme l'administration ou la magistrature.

Selon nos estimations, 11 anoblis et 170 immigrants venus s'établir dans la colonie entre 1636 et 1760 sont à l'origine de toute la noblesse canadienne. Ce sont leurs familles, ainsi que celles formées dans la colonie par tous leurs descendants mâles qui composent le groupe. En effet, les filles sont de qualité noble mais ne peuvent transmettre à leur propre postérité que la qualité de leur époux et non pas celle de leur père.

La place de la noblesse dans la société coloniale

Les conditions particulières de la formation d'une société coloniale ont joué de façon déterminante dans la constitution du principal noyau de la noblesse canadienne. Formé de nobles aventuriers arrivés tôt et qui accaparent bien vite tous les postes de direction accessibles aux colons, de Canadiens qui s'insèrent dans cette

élite et qui se font reconnaître par l'anoblissement, ainsi que d'officiers militaires à qui la situation de guerre quasi permanente au XVII^e siècle accorde un rôle important et un grand prestige, ce groupe possède des caractères bien particuliers.

Ainsi, il est sûrement moins lié à un fondement juridique que sa contrepartie française, et beaucoup plus près de l'ancien idéal militaire



Charles Lemoyne de Longueuil et de Châteauguay (1626-1685). Il fut anobli par Louis XIV en 1668. (Archives nationales du Canada, C-16865).

porté par le second ordre du royaume: en fait, 126 nobles sur 170 arrivent dans la colonie en tant qu'officiers des troupes, et leurs descendants ainsi que ceux des autres immigrants nobles s'intègrent aussi à l'armée.

De plus, la reconnaissance de la noblesse de Nouvelle-France semble dépendre, ici plus qu'ailleurs, du consensus social. En effet, la population coloniale reconnaît l'existence de la noblesse (c'est-à-dire d'une élite dont l'origine est lointaine et qui a droit à certains privilèges), parce que celle-ci fait partie de l'image que les hommes des XVII^e et XVIII^e siècles ont de l'ordre social. Cependant, cette reconnaissance ne se rattache pas à des individus connus depuis longtemps et dont on subit la domination sans discuter. Une nouvelle société émerge et le groupe reste ouvert, mouvant, du moins pendant les premiers temps. Ceux qui vont réussir à s'insérer dans le groupe sont les personnes qui pourront le mieux montrer au reste de la société coloniale qu'elles sont nobles et se faire accepter comme telles, non par des titres, mais par une façon particulière d'agir et de se comporter.

Il est certain que ce sont les «vrais» nobles qui ont pu le plus facilement se faire reconnaître comme tels, et nous ne voulons pas suggérer l'image d'une société où tous étaient égaux et pouvaient prétendre à la noblesse. Dans les faits, les roturiers qui sont arrivés à s'intégrer au groupe de la noblesse coloniale étaient pour la plupart en voie d'accéder à la noblesse en France, alors que ceux pour lesquels la seule valeur personnelle a joué sont en bien petit nombre...



Jean-Baptiste Legardeur de Tilly (1698-1757). Il est reçu chevalier de Saint-Louis en 1742. (Archives nationales du Canada, C-10611).

Il faut préciser que le processus de formation de la noblesse canadienne s'est inscrit dans un temps restreint (la mise en place était terminée à la fin du XVII^e siècle), mais aussi dans un espace bien délimité, celui de la colonie. C'est ce qui explique que le retour en France des nobles canadiens après la Conquête s'est bien souvent transformé en épreuve pour ceux-ci, pas du tout considérés par leurs pairs français. Pour les nobles du royaume, ces Canadiens, parmi les plus brillants et les plus respectés de la colonie, faisaient figure de Sauvages!

Un comportement différent du reste de la population

L'analyse des comportements démographiques des membres de la noblesse en Nouvelle-France permet de voir que leurs attitudes à l'égard du mariage, de la famille et de la mort même sont très particulières par rapport au reste de la population canadienne. Le groupe de la noblesse manifeste donc une certaine cohérence, ses membres agissant différemment de ceux qui les entourent.

En ce qui concerne le célibat, deux fois plus de jeunes hommes nobles et trois fois plus de jeunes filles choisissent de ne pas se marier. On compte un nombre important de religieuses parmi les célibataires, et l'on remarque également une autre particularité des nobles dans le fait que plusieurs jeunes garçons choisissent d'émigrer pour faire carrière hors de la colonie avant de se marier. L'âge au premier mariage des nobles canadiens les distingue aussi du reste de la population: les hommes nobles, en effet, se marient de deux à cinq ans plus tard que les autres Canadiens.

Pour un noble canadien, le choix de la conjointe ne se fait pas à la légère: tant la famille que l'État font des pressions pour éviter les mauvais mariages, c'est-à-dire les unions avec des femmes sans fortune ou sans condition. Dans les faits, ces restrictions semblent porter fruit puisque les conjoints et conjointes des nobles viennent d'un groupe assez restreint de la population coloniale. De 50% à 60% d'entre eux sont nobles et, parmi les autres, de 90% à 95% viennent soit du monde marchand, soit de ce qu'on peut appeler l'élite coloniale non noble, formée de roturiers occupant des fonctions de pouvoir ou de prestige.

Les membres de la noblesse font figure de précurseurs en ce qui concerne la constitution de leur famille. En effet, alors que les Canadiens et Canadiennes ne commencent que très tard à utiliser des moyens contraceptifs pour limiter leur descendance (dans le dernier tiers du XIX^e siècle), il apparaît qu'une partie des nobles commencent à réduire volontairement la taille de leur famille dès le XVIII^e siècle. Cette pratique semble encore plus visible chez les nouveaux immigrants nobles qui débarquent au XVIII^e siècle dans la colonie et s'intègrent au groupe, ce qui permet de croire que ce nouveau comportement, qui s'est étendu dans les élites européennes à peu près à la même époque, a traversé l'océan assez rapidement. Une autre pratique, assez rare dans la population canadienne, prend une ampleur de plus en plus grande à l'intérieur de la noblesse: il s'agit de l'envoi des bébés en nourrice. Au XVII^e siècle, on a pu calculer que de quatre à cinq enfants sur dix n'étaient pas allaités par leur mère; au siècle suivant, c'est entre six et sept enfants qui sont ainsi confiés à une nourrice qui prendra soin d'eux pendant les premiers mois de leur existence.

La mortalité des nobles, enfin, présente des particularités. Chez les adultes, on constate un net avantage sur le reste de la population. En effet, les nobles ayant atteint 20 ans peuvent espérer vivre en moyenne trois ans de plus que les autres Canadiens. Les enfants nobles sont eux aussi favorisés au XVII^e siècle par une mortalité très faible, en fait l'une des plus basses au Canada

et en Europe à la même époque: trois enfants sur quatre survivent alors jusqu'à l'âge de 20 ans. Cependant, au cours du siècle suivant, leurs conditions de vie se détériorent beaucoup et, à la fin du Régime français, on peut parler de près d'un enfant noble sur deux qui meurt durant la première année de son existence, ce qui est beaucoup plus que dans la population canadienne. Ce changement radical peut, dans une certaine mesure, être mis en rapport avec l'extension de la mise en nourrice, mais cet aspect ne semble pas tout expliquer.

Il est intéressant de remarquer que les traits caractéristiques de la noblesse canadienne s'insèrent très bien dans ce que l'on connaît du comportement des élites européennes, ce qui suppose une certaine «universalité» des attitudes des élites du monde occidental aux XVII^e et XVIII^e siècles.

La Conquête et le déclin du groupe

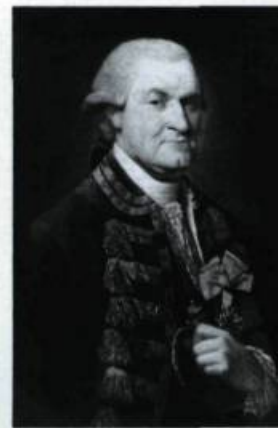
Déjà, pendant la période de la Nouvelle-France, l'évolution du nombre de nobles se révèle assez particulière. Des débuts à 1700, on assiste à un gonflement très rapide des rangs de la noblesse, attribuable à l'arrivée de nouveaux immigrants, aux anoblissements de familles canadiennes et à la croissance naturelle très forte. À partir de 1700, cependant, à cause de la baisse de l'immigration, mais aussi, sûrement, en raison des nouveaux comportements démographiques décrits plus haut, la croissance du nombre de nobles canadiens devient très faible, et la noblesse canadienne tend même à stagner, alors que la population continue d'augmenter. Enfin, après 1745 environ, soit bien avant la Conquête, on peut percevoir que le nombre de nobles commence à décliner doucement, malgré l'arrivée d'un bon nombre d'officiers militaires entre 1755 et 1757.

La place occupée par le groupe de la noblesse dans la population canadienne, en pourcentage, est en ce sens très significative. Les membres de la noblesse comptent pour environ 2,5% de la population entre les débuts de la colonie et 1685. Leur poids démographique atteint un sommet entre 1690 et 1709: les nobles forment alors 3,5% de l'ensemble de la population (en France à la même époque, le pourcentage de nobles est évalué à 1% ou 1,5%). Au XVIII^e siècle, à cause du fort accroissement de la population canadienne et de la quasi-stagnation du nombre de nobles, la part du groupe baisse de façon régulière, pour se retrouver, durant la période 1755-1759, à environ 1%. La Conquête et le départ de plusieurs membres de la noblesse (on peut estimer que le groupe aurait été amputé du tiers de ses effectifs environ) réduisent le pourcentage de nobles à 0,8% de la population canadienne, mais ce

chiffre se situe dans la continuité d'une évolution à la baisse amorcée depuis longtemps.

Que sont les nobles devenus?

Après la Conquête, les nobles qui restent doivent s'adapter à la nouvelle situation politique, économique et sociale. Leur nombre est peu élevé, les places d'officiers dans l'armée leur échappent, les liens avec le pouvoir ne sont plus aussi



Luc de la Corne Saint-Luc (vers 1711-1784). (Archives nationales du Canada, C-28244).



Daniel-Hyacinthe-Marie Liénard de Beaujeu (1711-1755). (Archives nationales du Canada, C-10597).

directs et les contacts avec la France sont restreints, ce qui rend leur situation certainement plus difficile. On peut présumer que les activités des nobles deviennent plus commerciales que militaires, et que l'importance de la propriété foncière et du rôle de seigneur devient plus grande, à cause du peuplement des seigneuries et des revenus qu'il est possible d'en retirer. Dans certaines familles, des alliances matrimoniales avec l'élite britannique ont lieu.

Il est difficile, dans l'état actuel des recherches, de parler de déchéance sociale complète de la noblesse: on serait plutôt en présence d'une variété de situations particulières. Chose certaine, la place et le rôle de la noblesse ne seront plus jamais les mêmes. ♦

Lorraine Gadoury est historienne et archiviste, Archives nationales du Canada.